

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** Avesta Cleaner 401

- **UFI:** W500-C0H4-600J-X99W

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de surface des aciers inoxydables et alliages

- **Utilisations déconseillées** Autres matières que les aciers inoxydables et alliages

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

-

voestalpine Böhler weldCare AB
Stenåldersgatan 7
213 76 Malmö, Sweden
Tel: +46 (0)40 - 28 83 00
www.voestalpine.com/welding

- **Service chargé des renseignements:**

Mats Lundahl
+46 (0) 40 28 83 00; Mats.Lundahl@voestalpine.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Carechem24

+44 1235 239670 (English, French)

+33 1 72 11 00 03 (English and French for France)

+1 202 464 2554 (English for Canada)

-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS05

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide phosphorique

Isotridecanol, ethoxylated (≥ 2.5 EO)

- **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24	acide phosphorique ◇ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314 ! □ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C $\geq 25\%$ Skin Irrit. 2; H315: 10 % $\leq C < 25\%$ Eye Irrit. 2; H319: 10 % $\leq C < 25\%$	12,5-25%
Numéro CE: 931-138-8 Reg.nr.: Mats Lundahl	Isotridecanol, ethoxylated (≥ 2.5 EO) ◇ Eye Dam. 1, H318 ! □ Acute Tox. 4, H302	5-12,5%
CAS: 16961-83-4 EINECS: 241-034-8 Numéro index: 009-011-00-5 Reg.nr.: 01-2119488906-19	hexafluorosilicate d'hydrogène ◇ Acute Tox. 3, H311 ◇ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314 ! □ Acute Tox. 4, H302	0,1-2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarques générales:**
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - Recourir à un traitement médical.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
 - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
 - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
 - Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
 - Recourir à un traitement médical.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Porter un appareil de protection respiratoire.
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Non applicable.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Utiliser un neutralisant.
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stockage à 5-35°C. Les températures élevées et la lumière directe du soleil peuvent augmenter la pression et faire gonfler les contenants.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-38-2 acide phosphorique

VLEP	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre BE P3

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants en néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

≥ 8 h

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 4)

*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***· Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

Liquide

· État physique

Incolore

· Couleur:

Piquante

· Odeur:

Non déterminé.

· Seuil olfactif:

Non applicable.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé.

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non applicable.

· Point d'éclair

Non déterminé.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH à 20 °C

0,6

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique à 20 °C:

1 mPas

· l'eau:

Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative1,12 g/cm³**· Densité à 20 °C:**

Non déterminé.

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations**· Aspect:**

Liquide

· Forme:**· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température d'auto-inflammation

Le produit n'est pas explosif.

· Propriétés explosives:**· Test de séparation des solvants:**

0,0 %

· Teneur en substances solides:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 5)

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact de métaux divers.
Dégagement de gaz/vapeurs corrosives.
En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire.
Réactions aux alcalis et aux métaux.
Le verre et les matériaux contenant du silicate sont attaqués.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- | | | |
|------------------------------|------|-------------------|
| 7664-38-2 acide phosphorique | | |
| Oral | LD50 | 2.600 mg/kg (rat) |

(suite page 7)
FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 6)

Dermique	LD50	2.740 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

Isotridecanol, ethoxylated (≥2.5 EO)		
---	--	--

Oral	LD50	300 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

7664-38-2 acide phosphorique

Oral	NOAEL	410 mg/kg (rat)
------	-------	-----------------

- Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:**

7664-38-2 acide phosphorique

LC50	138 mg/l (<i>Gambusia affinis</i>)
------	--------------------------------------

	3,25 mg/l (<i>Lepomis macrochirus</i>)
--	--

EC50	100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
------	-----------------------------------

- 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas considéré comme bioaccumulable.

- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Non applicable.

- vPvB:** Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes**

- Autres indications écologiques:**

- Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 7)

*Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.**Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

*Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.**Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.*

· Catalogue européen des déchets

11 01 06* acides non spécifiés ailleurs

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

*Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.**Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.*

· Produit de nettoyage recommandé:

*Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**Lessive diluée***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA

· ADR

UN3264

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, ACIDE FLUOROSILICIQUE)

· IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, FLUOROSILICIC ACID)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe

8 Matières corrosives.

· Étiquette

8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Révision: 17.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 8)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	- UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, ACIDE FLUOROSILICIQUE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023

Numéro de version 18 (remplace la version 17)

Révision: 17.08.2023

Nom du produit: Avesta Cleaner 401

(suite de la page 9)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Informations supplémentaires :**

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Remarques pour formation -**

· **Date de la version précédente:** 03.01.2023

· **Numéro de la version précédente:** 17

· **Acronymes et abréviations:**

NCEC - National Chemical Emergency Centre (=Carechem24)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**